

RAPPORT GENERAL

3^e ASSEMBLEE GENERALE DU RESEAU AFRICAIN DE LA COMMANDE PUBLIQUE **RACOP**

Thème

LA COMMANDE PUBLIQUE POUR
LE DÉVELOPPEMENT DURABLE EN AFRIQUE



13 au 16 Novembre 2023
Abidjan, Côte d'Ivoire

Table des matières

BRÈVE PRÉSENTATION DU CONTEXTE DE LA 3ÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	3
I. CEREMONIE D'OUVERTURE	4
II. CONFERENCE SUR LE THEME « LE DEVELOPPEMENT SOCIOECONOMIQUE GRACE A LA COMMANDE PUBLIQUE »	8
III. PANELS	10
IV. TRAVAUX DES RESEAUX SOUS-REGIONAUX	31
V. BILAN MORAL ET FINANCIER DU RACOP	35
VI. ADOPTION DE NOUVEAUX OUTILS DE GESTION DU RACOP	36
VII. COMMUNIQUE FINAL	37
VIII. CEREMONIE DE CLOTURE	38
IX ANNEXES	40

BRÈVE PRÉSENTATION DU CONTEXTE DE LA 3ÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE



Dans le cadre du développement et de l'intégration du secteur de la commande publique, les pays africains ont créé un organe d'échanges et de partage d'expériences sur le fonctionnement de leurs systèmes de marchés publics.

Après la tenue de la deuxième Assemblée Générale à Mbabane, en Eswatini, en novembre 2022, la 3ème Assemblée Générale de cet organe, dénommé Réseau Africain de la Commande Publique (RACOP), s'est déroulée du 13 au 16 novembre 2023

au Sofitel Hôtel Ivoire à Abidjan sur le thème **“La commande publique pour le développement durable en Afrique”**.

Cette Assemblée Générale a été marquée par quatre (4) temps forts : la cérémonie d'ouverture, les communications suivies de panels de discussion, les échanges sur l'administration et le fonctionnement du RACOP, la cérémonie de clôture et la visite de sites touristiques.

Le présent rapport rend compte du déroulement de cette Assemblée Générale.



I. CEREMONIE D'OUVERTURE



Présidée par Monsieur CISSE Abdourahmane, Ministre, Secrétaire Général de la Présidence de la République de Côte d'Ivoire représentant le Chef de l'Etat, la cérémonie d'ouverture a été marquée par six (6) allocutions :

■ Mot de bienvenue de la Présidente du Réseau Africain de la Commande Publique

Madame BAMBA Massanfi Epe DIOMANDE, Présidente de l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics (ANRMP) de Côte d'Ivoire, Présidente en exercice du RACOP, a souhaité la bienvenue à tous les participants. Elle a adressé des remerciements au Ministre, Secrétaire Général de la Présidence et au Ministre des Finances et du Budget pour les

sacrifices consentis dans le cadre de l'organisation la 3ème Assemblée Générale. La Banque mondiale, la Banque Africaine de Développement et la Banque Islamique de Développement ont été associées à ces remerciements pour leur appui constant au RACOP.

Madame la Présidente a rappelé que le RACOP, plateforme d'échanges entre les systèmes de marchés publics des pays africains, constitue un cadre de renforcement des capacités des membres pour une commande publique efficiente. Elle



a indiqué que les sous-thèmes qui seront abordés offriront aux participants, l'opportunité d'échanger avec les Partenaires Techniques et Financiers sur les innovations apportées à la commande publique, au niveau international.

Mme DIOMANDE a terminé son intervention en indiquant que l'enjeu capital attendu des assises de la rencontre a pour objet la consolidation des acquis pour une gestion efficace de la commande publique avec pour finalité, l'amélioration des conditions de vie des populations.

■ **Mot du Ministre en charge des marchés publics en Côte d'Ivoire**

Monsieur Adama COULIBALY, Ministre des Finances et du Budget a salué la création du RACOP qui constitue un organe important pour l'amélioration de la gestion des opérations de la commande publique. Ainsi, la tenue de la 3ème Assemblée Générale est une opportunité offerte aux états membres de réfléchir sur les ambitions des pays africains en matière de commande publique.

Monsieur le Ministre a indiqué qu'en raison de l'importance des marchés publics, des mesures portant sur le renforcement du cadre réglementaire, la facilitation de l'accès des Petites et Moyennes Entreprises (PME) et la digitalisation des procédures de passation ont été prises par le Gouvernement ivoirien. Il a remercié les Partenaires Techniques

et Financiers pour leur soutien au RACOP avant d'indiquer que le Gouvernement reste attentif aux résultats de cette Assemblée Générale.

■ **Mot du représentant de la Banque Africaine de Développement**

Madame Swazi Bajabulile TSHABALALA, Première Vice-Présidente, a indiqué que l'appui de la Banque Africaine de Développement (BAD) au RACOP se justifie par la volonté de cet organe de travailler pour le développement des pays africains. Madame TSHABALALA a salué la pertinence du thème de l'Assemblée Générale qui s'inscrit dans la vision de la BAD, qui est d'apporter des innovations à la commande publique en vue de développer les PME. Elle a assuré le RACOP de la volonté de la BAD de continuer de le soutenir dans la réalisation de ses activités.

■ **Mot du représentant de la Banque mondiale**

L'essentiel de l'intervention du représentant de la Banque mondiale, Monsieur Kofi AWANYO, Responsable des pratiques en matière de marchés publics à la Banque mondiale, a porté sur l'importance du RACOP et la digitalisation des procédures des marchés publics. Il a indiqué que le RACOP, cadre de rencontre de plusieurs acteurs majeurs de la commande publique, contribue à apporter des innovations axées sur la compétitivité des entreprises et à créer ainsi un environnement propice au



développement des pays africains. Il s'est félicité de la poursuite de l'atteinte des objectifs que le réseau s'est assigné depuis sa création et qui s'inscrivent dans la vision de la Banque mondiale.

Relativement à la digitalisation des marchés publics, il a indiqué que la dématérialisation des procédures permettra aux pays africains de faire des économies importantes et de réduire considérablement les délais de passation des marchés.

Tout en remerciant la Côte d'Ivoire pour la qualité de l'accueil réservé aux participants de l'Assemblée Générale, il a souhaité que les résultats des réflexions qui seront menées durant cette importante rencontre soient exploités pour l'amélioration des systèmes de passation des différents pays.

■ **Mot du représentant de la Banque Islamique de Développement**

Monsieur Elhadj Malick SOUMARÉ, Spécialiste principal des marchés publics à l'échelle mondiale, a adressé des remerciements au Gouvernement ivoirien pour la qualité de l'accueil.

Monsieur SOUMARÉ a indiqué que la 3ème Assemblée Générale est une valeur ajoutée car elle offre une opportunité de partage d'expériences en matière de commande publique. Il a rappelé

l'importance des marchés publics dans les Produits Intérieurs Bruts (PIB) des pays africains et a révélé que la Banque Islamique de Développement reste en attente des résultats de cette Assemblée Générale.

■ **Allocution d'ouverture du Représentant du Président de la République de Côte d'Ivoire**

Monsieur Abdourahmane CISSE, Ministre, Secrétaire Général de la Présidence de la République a indiqué que la Côte d'Ivoire est honorée d'accueillir la 3ème Assemblée Générale et a adressé des remerciements aux Partenaires Techniques et Financiers pour leur appui au RACOP.

Il a rappelé l'importance des systèmes de marchés publics dont les performances constituent un gage d'optimisation de la gestion des ressources des Etats africains, dans un contexte de difficulté financière liée au COVID-19 et à la guerre en Ukraine. Monsieur le Ministre, Secrétaire Général a indiqué qu'à cette fin, le Gouvernement ivoirien a pris des mesures visant à renforcer l'accès des PME aux marchés publics et à créer des structures en charge de la bonne gouvernance des ressources. C'est sur ces mots qu'il a ouvert les travaux de la 3ème Assemblée Générale du RACOP.

■ Mot du Secrétaire Général du RACOP, Monsieur Aftar Touré MOROU

Après le mot introductif de Monsieur Alassane BA, Coordinateur du Comité Exécutif du RACOP, le Secrétaire Général du Réseau, Monsieur Aftar Touré MOROU, s'est félicité de la tenue de cette 3ème Assemblée Générale du Réseau à Abidjan.

Il s'est ensuite exprimé sur les réalisations et les défis du RACOP depuis la deuxième Assemblée Générale à Mbabane en novembre 2022.

Ainsi, au titre des réalisations du Réseau, il a abordé différents points, au nombre desquels :

Au nombre des activités réalisées, il a évoqué entre autres :

- le renforcement des capacités des acteurs ;
- l'évaluation des systèmes des marchés publics des pays membres selon la MAPS;
- l'intensification du recouvrement des cotisations des pays membres du Réseau ;
- la révision des statuts et règlement intérieur de l'organisation ;
- le recrutement de consultants pour l'amélioration du fonctionnement du Secrétariat Exécutif du RACOP, notam-

ment le renforcement de la communication et de la gestion des systèmes d'informations ;

- l'organisation de la 3ème Assemblée Générale qui enregistre, à l'instar de la précédente, la tenue d'un forum d'échanges et de réseautage entre les professionnels de la commande publique du continent, les experts et les Partenaires Techniques et Financiers.

Relativement aux défis, Monsieur Aftar Touré MOROU a indiqué que le RACOP devra mener des réflexions sur le renforcement du recouvrement des cotisations des pays membres, en vue de la constitution de ressources nécessaires au bon fonctionnement de l'organisation.

Il a également salué la fidélisation des Partenaires Techniques et Financiers qui continuent d'accompagner le RACOP et a souhaité que de nouveaux partenaires soient recherchés afin de permettre à l'organisation d'atteindre ses objectifs. Il a achevé son intervention en invitant les plus hauts responsables des pays membres à une plus grande implication, puis a souhaité de fructueux échanges aux participants de l'Assemblée Générale.

II. CONFERENCE SUR LE THEME « LE DEVELOPPEMENT SOCIO-ECONOMIQUE GRACE A LA COMMANDE PUBLIQUE »

La conférence inaugurale a été développée par Monsieur Alastair MERRILL, Directeur de Merrill Solutions Ltd, Ecosse Q&A, avec pour modérateur Monsieur Frank MVULA, Directeur du département Fiduciaire et Inspection, BAD.

Monsieur MERRILL a organisé son intervention autour de la présentation des éléments clés du modèle écossais en matière de développement socio-économique grâce à la commande publique, à savoir :

- **la gouvernance**, axée notamment sur (i) la mise en place d'un environnement favorable mettant l'accent sur la compétitivité, la prise en compte des aspects environnementaux et du genre, (ii) l'implication des structures ministérielles et une législation ainsi qu'une réglementation tenant compte des défis et attentes des PME, (iii) l'engagement et l'implication de toutes les parties prenantes du système dans la définition des orientations politiques en vue de déterminer des solutions adéquates aux obstacles rencontrés.

- **la capacité**, que le conférencier a présentée sous l'angle de la formation des acteurs, de la normalisation et la facilitation de l'accès des procédures de passation et de l'intensification du e-commerce et de la dématérialisation ;

- **les données** (suivi-évaluation) en termes de disponibilité, de qualité et d'analyse desdites données qui contribuent à la réduction de la fraude et à l'amélioration de la surveillance du système (Red Flag) ;

- **l'innovation**, dont l'encouragement joue en faveur de l'amélioration du système à travers notamment la mise en place de cadres favorables à l'implication des PME. Le conférencier a présenté une étude de cas pour illustrer les points de son intervention.

QUESTIONS – RÉPONSES

Q1 : Quelles mesures prendre face à l'insuffisance des ressources en vue de l'atteinte du développement socio-économique grâce à la commande publique ?

R1 : Monsieur MERRILL a relevé qu'il s'agira d'attirer l'attention des décideurs sur la gestion optimale des ressources disponibles et également d'identifier les acteurs de la mise en œuvre et du suivi en la matière.

Q2 : Comment mettre en œuvre le développement socio-économique par le biais de la commande publique, en l'absence de politiques ?

R2 : En l'absence de politiques établies, les études de cas sont d'une importance capitale, en vue d'identifier et d'implémenter les bonnes pratiques des pays orientés vers cette démarche.

Q3 : Comment traiter la question de la cyber-criminalité dans le contexte de l'innovation ?

R3 : (Monsieur MERRILL) Dans le cas de l'Ecosse, la formation, le renforcement des capacités et la mise en place d'un cadre réglementaire, sont les actions qui ont été menées en la matière.

III. PANELS

JOUR 1

Panel 1

Sous-thème :

« Les défis de la commande publique durable pour le développement économique africain »



Modérateur :

Monsieur Alassane BA – Coordinateur du Comité Exécutif du RACOP

Orateur :

Monsieur Farid YAKER,

Consultant, commande publique durable

Panélistes :

• **Monsieur Thomas OTIENO**

Directeur Licences et normes Kenya ;

• **Monsieur Kofi AWANYO**, Responsable des pratiques en matière de marchés publics, Banque Mondiale ;

• **Madame Carey KLUTTZ,**

Responsable des Partenariats, OCP ;

• **Monsieur Jean Alexandre BLANCHARD**, Spécialiste des Infrastructures dans le secteur des PPP



En guise d'introduction, Monsieur Farid YAKER a appelé l'attention sur le fait que les gouvernements sont les plus gros consommateurs des économies et que chaque achat effectué a des impacts cachés sur la santé humaine, l'environnement et la société. Il a souligné à cet effet, la nécessité de limiter les impacts négatifs des marchés publics et de les utiliser pour promouvoir la production de biens, services et travaux durables, c'est-à-dire avec un faible impact écologique et des impacts économiques et sociaux positifs.

Poursuivant, l'orateur a abordé les différentes définitions des achats publics durables données par les organismes internationaux notamment le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), l'Union Européenne et la Banque mondiale avant d'indiquer qu'un point spécifique des Objectifs de Développement Durable y est consacré (ODD 12). Il a également fait un focus sur le rôle des marchés publics durables en tant qu'instrument politique qui se développe en précisant que la perception selon laquelle les produits et services durables sont plus chers, reste le principal obstacle à l'approche vers les marchés publics durables.

Monsieur YAKER a terminé sa présentation en invitant les autorités publiques des pays à une plus grande implication de la

notion de durabilité dans les achats publics, en s'inspirant des bonnes pratiques existantes (notamment la méthodologie du PNUE, les publications de la Banque mondiale et de la Commission Européenne sur le sujet), en vue de mieux définir les objectifs et plans d'actions y relatifs.

Monsieur Koffi AWANYO, premier panéliste à prendre la parole, a partagé son expérience à la Banque mondiale dans le cadre de l'appui apporté au pays du continent africain en matière d'achats publics durables (APD).

A cet effet, il a mentionné les défis liés à la limitation des ressources dans l'implémentation des APD tout en soulignant l'importance du bon usage des ressources disponibles pour les acquisitions publiques.

Il a relevé que les questions de l'employabilité, du volet sexospécifique et du changement climatique, obligent les gouvernements à se pencher davantage sur la mise en place de stratégies de développement socio-économiques. Aussi a-t-il invité les pays à aborder les APD dans la commande publique, en les mettant en lien avec les documents de passation, en identifiant des spécifications techniques relatives aux APD ainsi que des indicateurs de mesures et en mettant un accent particulier sur la qualification du personnel dédié.

Monsieur François BERNARD de la Namibie a quant à lui, reconnu que l'adoption d'une récente réforme relative aux APD n'a pas permis d'enregistrer une avancée notable au niveau de son pays. L'aspect le plus notable de ladite réforme étant l'attribution de récompenses aux acteurs privés qui ont consenti des efforts, relativement à la protection de l'environnement dans la réalisation de marchés de la commande publique.

Malgré ce niveau d'avancement qu'il a qualifié d'embryonnaire, Monsieur BERNARD a souligné l'engagement de la Namibie à continuer les efforts dans cette démarche.

Madame Carey KLUTTZ a de prime abord, expliqué que la commande publique est en grande partie responsable des émissions de gaz à effet de serre, d'où la nécessité de prioriser les APD.

Pour ce faire, son organisation l'OCP, se penche sur la mise en place de stratégies relatives à la durabilité dans la commande publique, au nombre desquelles l'élaboration et la mise à la disposition des acteurs, d'une « boîte à outils » pour la définition du cadre et des indicateurs de mesure, en vue d'une meilleure utilisation des ressources disponibles.

Elle n'a pas manqué de rappeler l'importance de la disponibilité des données, du partage d'expérience ainsi que de la prise en compte des aspects relatifs aux jeunes et aux femmes et de la mutualisation des efforts de tous.

Terminant les interventions de ce panel, Monsieur Jean Alexandre BLANCHARD a reconnu l'obligation pour tous les acteurs du système de la commande publique de s'engager dans les APD. Mais il a souligné que dans l'approche APD, l'existence de pratiques contradictoires et de coûts additionnels pour les entreprises soumissionnaires, alourdissent cette pratique pourtant voulue simple.

QUESTIONS – RÉPONSES

Q1 : Est-il réellement possible d'intégrer les APD pour les pays en développement comme la plupart des pays du Réseau ?

R1 : (Monsieur BLANCHARD) Oui cela est possible et présente un impact positif pour lesdits pays. L'exemple du Sénégal en matière de fournitures d'immobiliers est très parlant, notamment du point de vue de l'adaptation de l'approche APD au contexte du pays.

Panel 2

Sous-thème :

« Partenariat public-privé pour le développement des infrastructures en Afrique ».



Modérateur :

Monsieur Kofi AWANYO, Responsable des pratiques en matière de marchés publics, Banque Mondiale

Orateur :

Monsieur Jean Alexandre BLANCHARD Spécialiste des Infrastructures dans le secteur des PPP

Panélistes :

- **Madame KOUADIO Larissa**, Juriste, CNP PPP, Côte d'Ivoire ;
- **Monsieur Thomas OTIENO** Directeur Licences et normes, Kenya ;
- **Monsieur Aliya Edogi ALIYU** Responsable des marchés publics, Nigéria ;
- **Monsieur Tumelo NTLABA** Directeur en chef : SCM ICT, Afrique du Sud ;
- **Monsieur SAMBE Ababacar**, Chargé Supérieur des opérations PPP, BAD.



Monsieur Jean Alexandre BLANCHARD a débuté sa présentation par les caractéristiques permettant de définir un contrat de partenariat public-privé (PPP) ainsi que les raisons d'y recourir qui sont relatives entre autres, à l'accélération du développement des infrastructures, l'augmentation de l'efficacité et de la qualité de la fourniture d'infrastructures publiques, la mise à profit de l'innovation et de l'efficacité du secteur privé et la stimulation de la croissance et le développement du pays.

Après avoir attiré l'attention sur l'illusion de la flexibilité comptable et de la tentation de s'engager dans les projets inabordables, qu'il a présenté comme les pièges à éviter dans la mise en œuvre des PPP, l'orateur a fait un focus sur les facteurs de valeur des PPP. Il s'agit principalement d'une meilleure maîtrise des coûts par le secteur privé, la gestion des coûts de cycle de vie des projets, le transfert de risques, l'innovation et la disponibilité.

Monsieur BLANCHARD a invité les participants à accorder une attention particulière à l'adaptation des PPP à l'environnement local et au processus d'appel d'offres qui vise à confirmer l'existence des avantages potentiels, à les protéger et à les maximiser.

Madame KOUADIO Larissa a, au moyen d'une vidéo, partagé avec l'auditoire l'expérience ivoirienne en matière de PPP. Ainsi, elle a passé en revue un résumé de l'historique, des grands projets PPP réalisés et les missions et

attributions du Comité National de Pilotage des Partenariats Public-Privé (CNP-PPP).

La paneliste a souligné quelques spécificités des PPP en Côte d'Ivoire, à savoir, l'existence d'un cadre institutionnel et juridique dédié, la recherche de l'intérêt général et la mise en valeur du domaine public et l'utilisation des PPP dans des secteurs multiples (infrastructures du transport, aéroports, ports, éducation, énergie, sport, eau, assainissement, etc.). Elle a terminé en indiquant que le transfert de compétences et le mode de rémunération du partenaire privé liée à des critères de performance, sont des points qui militent en faveur du choix de la réalisation des projets par le biais des PPP. Elle a conclu en indiquant que le suivi-évaluation périodique du contrat PPP en vue d'un réajustement, en cas de besoin, au travers d'une Clause de rendez-vous est une bonne pratique pour assurer l'efficacité du PPP et tenter l'expérience des PPP dans des secteurs nouveaux.

S'agissant de l'expérience du Kenya, Monsieur Thomas OTIENO a d'abord cité quelques projets réalisés dans son pays. Il a ensuite présenté les défis liés aux PPP, citant notamment les difficultés d'acquisitions forestières qui impactent négativement les délais de réalisation des projets, et les conflits de compétences entre le gouvernement central et les gouvernements de comté. En termes de perspectives, il a mis en avant le renforcement de capacités des

décideurs et des populations, pour une meilleure compréhension des PPP.

Dans son intervention, Monsieur Aliya Edogi ALIYU a expliqué qu'au Nigéria les succès majeurs en matière de PPP sont enregistrés dans le domaine de la communication, mais il n'en n'est pas de même pour les projets d'infrastructures, qui eux, ne présentent pas de grandes avancées. Il a indiqué que l'expérience de la Côte d'Ivoire pourrait servir de modèle pour faire avancer les choses dans le bon sens.

Faisant cas de l'expérience Sud-Africaine dans le domaine des PPP, Monsieur Tumelo NTLABA a souligné que l'existence d'un cadre institutionnel favorable et une amélioration notable de la gestion des PPP, ont permis la réalisation de plusieurs projets PPP d'infrastructures (universités, bâtiments...). Relativement aux perspectives, il a indiqué qu'elles devront être orientées dans le sens d'une meilleure implication de l'ensemble des acteurs du système et de la prise en compte des aspects socio-économiques dans la réalisation des projets.

Le dernier intervenant de ce panel, Monsieur SAMBE Ababacar de la BAD, a axé son propos sur la présentation du cadre de gestion des PPP mis en place par la BAD, en raison de sa grande implication dans le financement de nombreux projets PPP. Pour ce faire, il a présenté les trois (3) principaux piliers dudit cadre qui se rapportent respectivement à (i) l'identification des insuffisances et l'accompagnement des pays à l'amélioration des points identifiés ; (ii) l'aide des Etats dans la passation des PPP et (iii) l'accompagnement des pays dans le financement des projets PPP.

En guise de conclusion du tour de table, le modérateur Monsieur Kofi AWANYO de la Banque mondiale a exhorté l'ensemble des acteurs à aborder les PPP avec une approche de contextualisation au niveau national pour mieux bénéficier des avantages de ce mode de passation des achats publics.

QUESTIONS – RÉPONSES

Q1: Les enchères inversées fonctionnent-elles dans le contexte des PPP ?

R1 : (Monsieur SAMBE) Les enchères inversées ne fonctionnent que lorsque le prix est l'unique critère dans la sélection de l'attributaire. Ce qui n'est pas le cas lorsque d'autres critères tels que la qualité, la durée... rentrent en ligne de compte (comme cela est le cas dans la plupart des projets PPP).

Q2 : Le cadre institutionnel des PPP en Côte d'Ivoire est-il antérieur à la signature du premier contrat PPP qui date de 1959 ?

R2 : (Mme KOUADIO) La mise en place du cadre institutionnel et légal spécifique aux PPP en Côte d'Ivoire date de 2021. Le PPP faisant partie de la commande publique, les contrats PPP conclus de 1959 à 2012 l'ont été sous l'égide du cadre global inhérent à la commande publique, notamment dans le cadre d'équipes projets dédiés et de contrats de type concessions, affermage, BOT...

Panel 3

Sous-thème :

« Renforcement du rôle des entreprises appartenant à des femmes, et Petites et Moyennes Entreprises, grâce à la commande publique »



Modérateur :

Madame Sakinatou BALDE

Responsable principal de l'environnement AFAWA, **BAD**

Orateurs :

• (1) **Madame Carey KLUTTZ**

Open Contracting Partnership,

• (2) **Monsieur Alastair MERRILL,**

Directeur Merrill Solutions Ltd

Panélistes :

• **Madame Rebecca Senam KPODO**

Responsable du Service des marchés publics, **Ghana ;**

• **Madame Fatoumata Djagoun TOURE**

Chef du Département Réglementation et Affaires Juridiques, **Mali ;**

• **Madame Albertina Carlos José Fruquia FURNANE**

Directrice Nationale, **Mozambique ;**

• **Monsieur David Kagoro BAGUMA, Rwanda**

• **Madame Nazaneen ALI**

Responsable de la pratique des marchés publics, **Banque Mondiale**

Introduisant ce panel, la Modératrice Madame Sakinatou BALDE a révélé que, selon les chiffres des études menées sur le sujet, les femmes principalement concentrées au niveau des micros projets, sont les moins présentes sur la scène de la commande publique. L'une des principales préoccupations majeures identifiées étant l'accès des femmes aux financements. Poursuivant, elle a ajouté que cela a guidé la mise en place d'une initiative de Affirmative Finance Action for Women in Africa (AFAWA), qui vise le renforcement des capacités des femmes et la facilitation de leur accès à la commande publique.

A sa suite, Monsieur Alastair MERRILL a entretenu les participants sur le sujet « **Renforcer le rôle des PME et des entreprises appartenant à des femmes, grâce aux marchés publics** ».

La seconde oratrice, Madame Carey KLUTTZ a elle, assuré une présentation sur « **La commande publique : un levier stratégique pour l'inclusion des femmes** ».

Dans son propos, elle a souligné que pour l'atteinte de l'objectif présenté dans cette thématique, il convient de faire face à certains défis à savoir : la difficulté à identifier les entreprises appartenant à des femmes, les stéréotypes et autres mauvaises perceptions, le manque d'accès aux financements.

Pour y faire face, elle a indiqué la nécessité de trouver une définition claire de la notion d'entreprise appartenant à

une femme ainsi que la prise en compte de la ventilation par sexe dans l'organisation des données des marchés. Elle a ajouté que l'OCP oriente des actions en faveur de la progression des réformes au niveau des pays (exemple du Sénégal et de l'Ouganda) et de la facilitation de l'accès des femmes aux financements (cas de la Colombie).

Différents panélistes ont successivement exposé sur les spécificités de leurs pays concernant la question des femmes dans la commande publique :

Pour le compte du Ghana, Madame Rebecca Senam KPODO a mis en avant la mise en place du e-procurement, le renforcement de capacités et l'instauration d'une réforme en matière de réservation de part de marchés, comme perspectives d'actions pour faire face au manque d'encouragement et aux stéréotypes qui limitent l'accès des femmes aux marchés publics.

Outre les points précédemment mentionnés, Madame Alberta CARLOS du Mozambique a quant à elle, souligné la mise à disposition d'un dispositif d'appui à la sous-traitance, la communication et le partage d'informations ainsi que la mise en place d'une plateforme de collecte de données sur les entreprises dirigées par les femmes, dans le cadre des marchés publics.

Madame Fatoumata Djagoun TOURE a relevé que le Mali a, dans le but d'améliorer



l'accès des femmes aux marchés publics, entrepris certaines actions relatives à l'élaboration d'une charte communautaire pour l'instauration de mesures en faveur des PME et celles dirigées par des femmes en particulier, la signature d'un partenariat avec ONU Femmes pour l'accompagnement et le renforcement des capacités et l'encouragement à la formalisation des entreprises dirigées par des femmes.

S'agissant du Rwanda, selon les propos de Monsieur David Kagoro BAGUMA, la thématique est bien prise en compte à travers notamment l'existence d'un fonds de garantie pour le financement des entreprises de femmes. Ce qui n'empêche pas d'envisager des perspectives en termes d'amélioration de l'accompagnement des femmes et du renforcement du cadre légal existant.

QUESTIONS – RÉPONSES

Q1 : Des évaluations d'impacts sont-elles faites en amont, avant la prise de décision en faveur des femmes dans les marchés publics ?

R1 : (Mali) Des études préalables sont effectuées, mais à ce jour aucune étude d'impact n'a été réalisée en la matière

Proposition : Mener la réflexion pour la mise en place d'un dispositif qui permettra de traiter la question de la célérité du paiement des marchés

JOUR 2

Panel 4

Sous-thème :

« Investir dans le capital humain pour améliorer les performances de la commande publique »



Modérateur :

Monsieur M. Elhadj Malick SOUMARE

Spécialiste principal des marchés publics à l'échelle mondiale, **BID**

Orateur :

Dr. Bategeka Kabagambe LEVI,

Chef du département des achats et de la gestion de la chaîne d'approvisionnement,

Makerere University Ouganda.

Panélistes :

• **Dr Rabiata Ozigis Yahaya – Nigéria ;**

• **Madame Poulméry Ba NIANG**

Directeur de la formation et du soutien technique, **Sénégal ;**

• **Monsieur DJALOGUE Lamboam, Directeur/DNCCP, Togo ;**

• **Madame Winifred ALOYCE,**

Gestionnaire des lignes directrices en matière de passation de marchés, **Tanzanie ;**

• **Madame Mme Kenza KHACHANI, – OCDE**

En guise d'introduction, l'orateur de ce point d'échange a relevé qu'au regard des Objectifs de Développement Durable (ODD), si les résultats réalisés à ce jour ne sont pas reluisants, il y a des raisons d'espérer et la commande publique est indéniablement la voie d'accès au développement pour nos pays. D'où l'importance du capital humain dans ce domaine.

Poursuivant, il a axé sa présentation sur l'identification des points d'amélioration et des actions à mener, à travers la présentation de quelques types de capital humain à développer (connaissance et compétences), des voies pour y parvenir (éducation et formation à long terme) ainsi que les qualités dont doivent disposer les professionnels (compétence, engagement en faveur de la qualité, éthique, intégrité, adhésion au contrat social du domaine, responsabilité professionnelle et orientation vers le service).

Dr LEVI a conclu sur les recommandations suivantes :

- Aider les pays à mettre en place des organisations professionnelles de passation de marchés et leur donner les moyens d'améliorer le professionnalisme de leurs membres ;
- Réaliser un audit des compétences en matière de marchés publics afin d'identifier les lacunes en la matière ;
- Soutenir la formation en matière de marchés publics et de gestion de la chaîne.

Cinq (5) panélistes se sont également prononcés sur le thème, à la lumière des expériences de leurs pays ou organisations, dont la synthèse des interventions se présente comme suit :

Après avoir précisé que le professionnalisme ne se résume pas qu'à la formation, Madame Kenza KHACHANI a indiqué que la politique de professionnalisation est prise en compte au niveau de l'OCDE à travers la mise à disposition d'un modèle de mise en œuvre, ainsi qu'un accompagnement des pays intéressés.

Madame Winifred ALOYCE a partagé le modèle de la Tanzanie, qui se caractérise par l'existence d'un organe de régulation qui assure l'encadrement légal et réglementaire des actions, la formation et l'information des acteurs, l'équipement des soumissionnaires et organisations de la société civile ainsi que l'enregistrement des professionnels de la commande publique.

La formation (qualifiante et diplômante) et l'accréditation des professionnels, l'existence d'un plan de formation des formateurs et l'encouragement au réseautage, ont été présentés par Madame Poulméry Ba NIANG comme les spécificités du Sénégal.

La pratique du Nigéria (adoption d'une loi, identification d'universités pour mettre en œuvre le Master en commande publique, programmation de formations sur l'e-régulation) et celle du Togo (formation des formateurs, acteurs de la

passation incluant les femmes et les jeunes, mise en place d'un bassin de formateurs, renforcement de l'intégrité) ont respectivement été présentées par Dr Rabiati Ozigis Yahaya et Monsieur Lamboam DJALOGUE.

QUESTIONS – RÉPONSES

Q1 : Comment est perçu le traitement de l'intelligence artificielle dans la gestion du capital humain dans le domaine de la commande publique ?

R1 : (Dr LEVI) Il convient de mener la réflexion sur la question et d'orienter des actions dans le sens de l'harmonisation au niveau du continent, des politiques de suivi des compétences et parcours. En tout état de cause, il est important de garder à l'esprit, qu'en dépit des avantages des techniques innovantes, l'humain doit rester au centre des actions en matière de commande publique.

Panel 5

Sous-thème :

« Mécanismes de règlement des différends : Commissions de règlement des différends et initiatives d'accompagnement de la BAD aux Cours Africaines d'arbitrage ».



Modérateur :

Monsieur Ashraf Hussein AYAD,

Responsable de la politique de passation des marchés, BAD

Orateurs :

• **Monsieur Augustin BARRIER,**

LALIVE, Conseiller

• **Monsieur Paul KAREKEZI,**

Représentant de Dispute Resolution Board Foundation (**DRBF**)

Panélistes :

• **Madame Malak LOTFI,**

Gestionnaire de cas et chercheur juridique Centre régional du Caire pour l'arbitrage commercial international (CRCICA), **Égypte** ;

• **Monsieur Victor MUGABE,**

Secrétaire Général, Centre d'arbitrage international de Kigali, **Rwanda** ;

• **Monsieur Thomas OTIENO**

Directeur Licences et normes, **Kenya** ;

• **Madame Poulméry Ba NIANG**

Directeur de la formation et du soutien technique, **Sénégal**.

Au cours de sa présentation, le premier orateur Monsieur Paul KAREKEZI, a énuméré les types de différends présents dans le manuel y relatif avant de faire un historique des comités de règlement des différends depuis 2010 à aujourd'hui.

Il a ensuite défini le comité de règlement comme un comité de professionnel impartiaux, formé au début des projets ayant pour mission de produire des recommandations avec un volet coercitif qu'il a conseillé de ne pas trop utiliser. Ce comité pouvant être ad hoc ou permanent.

Monsieur KAREKEZI a également fait cas des avantages du recours à un comité de règlement des différends, citant entre autres, une meilleure gestion des risques, les économies effectuées sur les coûts qui s'y rattachent...

Monsieur Augustin BARRIER, le second orateur, a débuté sa présentation en soulignant que le recours à l'arbitrage s'impose en matière de commande publique. Aussi, la BAD oriente-t-elle au besoin, les acteurs vers des centres d'arbitrage internationalement reconnus et recommandés dans le manuel de la Banque. Toutefois, a-t-il poursuivi, malgré l'existence de nombreux centres d'arbitrage en Afrique, aucun d'eux ne figure sur la liste des centres reconnus. D'où la demande de la BAD de procéder à l'identification et à l'évaluation de ces centres africains qui respectent les attentes de la Banque en termes de critères élaborés notamment sur l'impartialité, la perception du centre par les populations, la capacité à traiter les

dossiers, la qualité de traitement des dossiers, l'indépendance financière, la langue... Cette analyse sanctionnée par un rapport, devant s'effectuer à travers une étude préliminaire des règles du centre ainsi qu'un entretien et une collecte d'informations.

Ouvrant la série des interventions des panélistes de ce sous-thème, Madame Malak LOTFI et Monsieur Victor MUGABE ont respectivement entretenu les participants sur la gestion des différends par le CRCICA, ONG basée en Egypte et le CIAK, Centre du Rwanda.

A leur suite, Monsieur Thomas OTIENO a mis en avant l'existence de lois qui encadrent les aspects de règlement de différends au niveau du Kenya.

Quant à Madame Poulméry Ba NIANG du Sénégal, elle a présenté les spécificités du fonctionnement de l'Agence de Régulation de la Commande Publique (ARCOP) de son pays, qui a en son sein un Comité de règlement des litiges qui rend des décisions administratives.

Monsieur Victor MUGABE, Secrétaire Général du Centre d'arbitrage international de Kigali au Rwanda a terminé les interventions des panélistes en relevant qu'il ressort de l'analyse des pays ayant réussi l'expérience de l'arbitrage, que lesdits pays ont un niveau de développement intéressant. D'où l'importance pour les pays africains de se pencher réellement sur l'amélioration de leur comité d'arbitrage avec un accent particulier sur la transparence et l'impartialité.

QUESTIONS – RÉPONSES

Q1 : Quels sont les avantages des comités ad hoc de règlement des différends ?

R1 : Le comité ad hoc ne possède pas toutes les capacités de gestion des différends et présentent un grand nombre de limites, selon la pratique des bailleurs, notamment la Banque mondiale.

Q2 : Comment mettre en place un comité de gestion des différends dans le cadre

d'un PPP, au regard de la spécificité de ce mode de passation ?

R2 : Dans le cadre d'un PPP, il est possible par exemple de limiter le nombre des membres à cinq (5), qui seront remplacés par de nouveaux membres du comité au terme d'une période définie.

Panel 6



Sous-thème :

« Introduction et opérationnalisation de la commande publique électronique en Afrique pour plus d'efficacité, de transparence et d'optimisation des ressources ».



Modérateur / Orateur :

Monsieur Edwin MUHUMUZA Responsable Afrique, OCP

Panélistes :

- **Monsieur Osvaldo Tome Dos Santos NGOLOIMWE**
Directeur Adjoint, NPPS, **Angola** ;
- **Madame Tumelo MOTSUMI**
Directeur Général par intérim, PPRA, **Botswana** ;
- **Madame Joyeuse UWINGENEYE**
Directeur Général, RPPA, **Rwanda** ;
- **Monsieur Benson TURAMYE**
Directeur exécutif, Marchés publics et cession de biens publics, **Ouganda**



L'orateur a de prime abord, présenté la situation actuelle de la dématérialisation des achats publics (e-procurement) en Afrique, dont les chiffres enregistrent quelques exemples de réussite mais également des erreurs et l'absence de solution unique en la matière.

Il a ensuite fait cas des défis rencontrés par les pays dans l'opérationnalisation du e-procurement, citant entre autres, la lenteur de l'adoption par les décideurs, la faiblesse de l'environnement technologique et la capacité de transmission des données, les problèmes d'interaction avec les autres systèmes informatiques...

A la lumière des expériences réussies de dématérialisation, Monsieur MUHUMUZA a proposé quelques pistes de solutions pour faire face aux défis identifiés. Il s'agit notamment de l'élaboration d'une stratégie de e-procurement impliquant les structures gouvernementales, l'équipe projet et les parties prenantes, assurer l'harmonisation de la politique définie avec le cadre juridique et prévoir la gestion du changement ainsi que le renforcement des capacités des acteurs...

Il a terminé sa présentation sur les points d'innovations en matière de commande publique électronique et par une invitation des acteurs à une plus grande implication pour l'effectivité de la dématérialisation des achats publics dans nos pays.

Monsieur Benson TURAMYE a orienté son intervention sur les difficultés de son pays, l'Ouganda, en matière de e-procurement,

citant notamment celles liées aux entités administratives en charge de la question.

Présentant le cas du Rwanda, Madame Joyeuse UWINGENEYE a souligné la volonté politique traduite à travers des visites d'études et l'investissement dans la fibre optique, l'accent mis sur la formation des acteurs. Elle a ajouté qu'à ce jour, 1026 entités sont connectées à l'applicatif avec une innovation relative à l'intelligence artificielle et un suivi-évaluation est effectué pour voir les évolutions réelles du système.

En termes de défis, la panéliste a mentionné la réticence des acteurs à se connecter, la mauvaise perception des capacités du système, la fiscalité ainsi que les difficultés d'interaction avec les partenaires externes. Elle a terminé par les perspectives, au nombre desquelles la mise en place de partenariats pour le partage des données, l'intégration des femmes au processus et le passage à la phase 2 du projet.

S'agissant du Botswana, Madame Tumelo MOTSUMI a expliqué que le processus de passage au e-procurement a été confronté à certaines difficultés relatives au manque d'appropriation par les acteurs, les coûts liés à l'acquisition des infrastructures, les longs délais dans la mise en œuvre, en inadéquation avec les rapides changements technologiques et les questions liées à la sûreté du système. Conscient de tous ces enjeux, l'Etat du Botswana a opté pour la reprise du processus en vue de mieux appréhender la dématérialisation de son système de passation de la commande publique.

QUESTIONS – RÉPONSES

Q1 : Est-il possible pour le Rwanda et les autres pays ayant réussi le passage à la dématérialisation de leur système de passation, d'élaborer des termes de référence (TDR) pour une meilleure implémentation de leurs bonnes pratiques par les autres pays du Réseau ?

Q2 : Comment réussir l'implémentation du système de la dématérialisation avec la cohabitation des systèmes financiers existants et comment réussir le volet réception des fonds des fournisseurs ?

R : (Madame UWINGENEYE) Le Rwanda reste disponible pour le partage de son expérience en la matière.

Q3 : (Proposition) Mener la réflexion sur la mutualisation des efforts des pays membres du RACOP, en vue d'une migration commune vers la dématérialisation.



Panel 7

Sous-thème :

« Contributions de la MAPS au développement économique durable en Afrique – cas des pays »



Modérateur / Orateur :

Monsieur Nicolas, PENAGOS Responsable, Secrétariat de la MAPS

Panélistes :

• **Monsieur Osvaldo Tome Dos Santos NGOLOIMWE**

Directeur Adjoint, NPPS, **Angola** ;

• **Monsieur Bastide NGONGA**

Secrétaire Permanent, ARMP, **Gabon** ;

• **Monsieur Glendo Haji IBSA**

Directeur Général, **Ethiopie** ;

• **Monsieur Bhagwansing DABEESING** Membre, PPO, **Iles Maurice** ;

• **Madame Etel BERESLAWSKI**

Responsable de la pratique des marchés publics, **Banque Mondiale** ;

• **Monsieur William DAPKO,**

Responsable de la division des achats de l'OCI, **BAD** ;

• **Monsieur Elhadj Malick SOUMARE**

Spécialiste principal des marchés publics à l'échelle mondiale, **BID**

A l'entame de sa présentation, Monsieur Nicolas PENAGOS a indiqué que l'initiative MAPS apporte un appui aux pays en vue de faciliter la passation des marchés publics de façon globale et vise à professionnaliser la passation des marchés et lutter contre la corruption.

Concernant les modules complémentaires de la MAPS, il a relevé qu'il en existe six (6) qui abordent respectivement les thématiques des achats publics durables, de la professionnalisation, du e-procurement, des PPP, de l'évaluation au niveau de l'entité, et de l'évaluation du secteur. Lesdits modules offrent un cadre analytique pour évaluer les forces et les faiblesses d'une dimension spécifique du système de passation et pour développer des recommandations du point de vue économique, social et environnemental.

En guise de conclusion, l'orateur a insisté sur la nécessité d'adapter l'outil au contexte et aux difficultés spécifiques du pays utilisateur, puis a rappelé l'existence d'un programme d'apprentissage en ligne sur la MAPS.

A la suite de Monsieur PENAGOS, différents intervenants ont pris la parole relativement au partage de l'expérience de leur pays ou organisation sur le sujet de ce panel, à savoir :

★ Monsieur Bhagwansing DABEESING, Cas de l'île Maurice

Le représentant de l'île Maurice a mis en avant l'amélioration de la performance du système de passation des marchés publics de son pays, à travers la modernisation

du cadre juridique et du cadre de passation des marchés publics ainsi que l'encouragement à la concurrence, grâce à l'évaluation MAPS.

Les autres recommandations de l'évaluation étant relatives au renforcement de la transparence et le déploiement entier de la dématérialisation (e-procurement).

★ Monsieur William DAPKO, BAD

Il a souligné l'accompagnement apporté par la BAD à plusieurs pays dans le cadre de l'utilisation de la MAPS pour évaluer leurs systèmes. Cet accompagnement est fait sous forme de : conseils, appui technique et financier (dons et appuis budgétaires), accompagnement dans la mise en œuvre des réformes issues des recommandations au terme de l'évaluation.

Abordant les difficultés rencontrées dans cet appui aux pays, il a cité notamment :

- ★ l'obtention des données statistiques ;
- ★ le problème de compréhension commune ;
- ★ le manque d'appropriation dans certains pays ;
- ★ l'attitude défensive lorsque les diagnostics sont posés.

Monsieur DAKPO a insisté sur l'importance d'un réel engagement de l'Etat pour le succès de cette évaluation.

★ Madame Etel BERESLAWSKI, Banque mondiale

Elle a, au cours de son intervention, fait cas des actions d'appui aux pays, menées par la Banque mondiale dans le cadre de l'évaluation de leurs systèmes de passation



par la MAPS, notamment le Liban, Djibouti et la Tunisie. Elle a souligné que l'engagement de l'Etat, la disponibilité de ressources humaines qualifiées ainsi que la professionnalisation et la formation, sont d'une importance capitale pour la réussite de l'évaluation.

★ Monsieur Bastide NGONGA : Cas du Gabon

Le panéliste du Gabon a indiqué que cette évaluation a permis d'identifier les insuffisances et d'engager des réformes pour clarifier le rôle des différents acteurs du système de passation des marchés publics, ainsi que les missions y afférents.

A cet effet, a-t-il poursuivi, les recommandations formulées à l'issue de l'évaluation MAPS servent de feuilles de route pour l'amélioration du système et le Gabon, seul pays africain à avoir mené l'évaluation de bout en bout, a été accrédité MAPS au cours de l'année 2022.

★ Monsieur Glendo Haji IBSA : Cas de l'Éthiopie

Partageant l'expérience de l'Éthiopie en matière de mise en œuvre de l'évaluation MAPS, Monsieur IBSA a relevé que suite aux évaluations, des recommandations ont été émises et prises en compte dans le cadre d'une réforme réglementaire. En outre, un système de gestion électronique a été mis en place pour répondre à l'exigence de transparence et les critères de durabilité sont intégrés dans le cadre des projets. La société civile est également associée aux activités de l'évaluation et de la mise en œuvre des recommandations, dans le

cadre d'ateliers.

★ Monsieur Elhadj Malick SOUMARE, BID

Monsieur SOUMARE a mis en avant la contribution de la BID au niveau des groupes de travail de l'évaluation avec notamment la conception et la traduction de la carte, l'appui aux actions au niveau du Secrétariat de la Banque mondiale, la mise en œuvre des mécanismes de paiement à travers les subventions de la BID, le renforcement des capacités et la mise en place de mesures de lutte contre la corruption.

QUESTIONS – RÉPONSES

Q1 : Comment se fera l'évaluation avec le nouveau système MAPS et quel y sera le rôle de l'acteur local ?

R1 : Il existe un cadre pour l'évaluation avec le nouveau système MAPS. Aussi, l'évaluation doit être menée par un organe indépendant.

Quant à la définition des rôles des parties prenantes, elle est effectuée après discussion avec la banque accompagnatrice (PTF).

Q2 : Existe-t-il des outils de suivi de mise en œuvre des plans d'actions issus de l'évaluation MAPS ?

R2 : (BAD) Oui, si l'évaluation est faite en vue de la mise en place d'un plan d'actions. Dans ce cas, une priorisation des actions est faite et la BAD assure le suivi du plan d'actions en accompagnant l'Etat concerné dans la mise en œuvre.



IV. TRAVAUX DES RESEAUX SOUS REGIONAUX

GROUPE 1 : RÉSEAU SOUS-RÉGIONAL EST

Composé des délégués du Burundi, des Comores, du Djibouti, de l'Erythrée, de l'Éthiopie, de l'Île Maurice, du Kenya, de Madagascar, du Rwanda, des Seychelles, de la Somalie, du Soudan, de la Tanzanie et de l'Ouganda, ainsi que d'un représentant de la Banque Mondiale.

Les discussions ont porté sur les actions à entreprendre par le RACOP pour promouvoir la commande publique électronique, la commande publique durable, les PPP et le contrôle des marchés publics.

Au terme des échanges, les recommandations suivantes ont été faites :

1. Actions relatives à la promotion de la dématérialisation des marchés publics (e-procurement)

- Étudier le statut de la dématérialisation des marchés publics dans les différents pays et, sur la base d'une étude, rédiger une stratégie de la mise en œuvre de cette approche ;
- Travailler sur le renforcement des capacités, avec l'appui des agences de financement, à travers le partage des connaissances ;
- Déterminer un programme de rencontres et d'échanges ;
- Assurer la mobilisation des ressources nécessaires au financement de la mise en œuvre de la dématérialisation des achats publics (facultatif).

2. Actions relatives à la promotion des achats durables

Faciliter la mise en œuvre de la dématérialisation des achats publics, pour garantir l'effectivité des achats durables.

3. Actions relatives à la promotion des PPP

Concernant ce point, la plupart des pays d'Afrique de l'Est présents à la réunion ont déclaré que dans leur pays respectif, les PPP sont mis en œuvre en vertu d'un texte législatif distinct, différent de la législation sur les marchés publics.

Par conséquent, les Délégués desdits pays ont estimé qu'il n'était pas possible de formuler de recommandation sur la manière de promouvoir les PPP, dans la mesure où le mandat du RACOP est principalement axé sur les marchés publics.

4. Actions relatives au renforcement du contrôle des marchés publics

- Assurer un plaidoyer pour la mise en œuvre du projet en toutes circonstances, conformément aux dispositions de la loi nationale sur les marchés publics des pays respectifs ;
- Renforcer le mécanisme de gestion des litiges ;
- Plaider pour la professionnalisation du personnel chargé des achats.

GRUPE 2 : RÉSEAU SOUS-RÉGIONAL OUEST

Le groupe 2 composé des délégués du Bénin, du Burkina Faso, du Cap Vert, de la Côte d'Ivoire, de la Gambie, du Ghana, de la Guinée-Bissau, du Libéria, du Mali, de la Mauritanie, du Niger, du Nigéria, du Sénégal, de la Sierra Leone et du Togo a mené des réflexions sur le sous-thème : **Comment le RACOP peut jouer un rôle dans le renforcement durable des capacités des acteurs des marchés publics.**

A l'issue des travaux, le groupe 2 a formulé les trois (3) recommandations ci-après :

- Créer un Comité ad hoc chargé du renforcement durable des capacités des acteurs de la commande publique ;
- Elaborer une Stratégie Régionale de Renforcement des Capacités (SRC) des acteurs de la commande publique ;
- Œuvrer à la professionnalisation des acteurs de la commande publique.

GRUPE 3 : RÉSEAU SOUS-RÉGIONAL SUD

L'Afrique du Sud, l'Angola, le Botswana, l'Eswatini, le Lesotho, le Malawi, le Mozambique, la Namibie, la Zambie et le Zimbabwe, qui composent le Groupe 3, étaient chargés de formuler des propositions sur le sous-thème : **Les voies et moyens d'établir et de renforcer les organes directeurs et exécutifs du RACOP.**

Pour rappel, conformément aux statuts, l'Assemblée Générale, le Comité Exécutif et le Secrétariat Technique

constituent les organes directeurs actuels du RACOP.

Les échanges du groupe 3 ont permis de formuler les recommandations suivantes :

1. La création d'organes directeurs du RACOP
 - Formaliser l'existence des organismes régionaux
2. Le renforcement des organes directeurs du RACOP

Concernant l'Assemblée Générale :

- Sensibiliser les Etats membres à payer leurs cotisations ;
- Tenir l'Assemblée Générale chaque année (le Zimbabwe propose d'accueillir les pays si la présidence revient à la région sud) ;
- Reconnaître les structures régionales comme structures officielles ;
- Reconnaître les groupes de travail thématiques.

Au titre du Comité exécutif

- Faire passer la durée du mandat du Président et du Comité Exécutif à deux (2) ans ;
- Organiser des réunions des zones régionales au milieu de l'année et les inviter à en transmettre un rapport au Secrétariat Technique ;

- Adopter la formule de rotation de la présidence et de l'accueil de l'Assemblée Générale entre les cinq (5) régions.

Relativement au Secrétariat Technique

- Créer un secrétariat technique consultatif ;
- Définir la structure du secrétariat ;

- Préparer et distribuer le budget de fonctionnement du RACOP ;
- Préparer les états financiers ;
- Prévoir des outils de travail pour le Secrétariat Technique ;
- Préparer des propositions à l'attention des Partenaires Techniques et Financiers pour inscrire leur appui au RACOP dans la pérennité ;
- Elaborer un plan stratégique pour le RACOP ;
- Effectuer des revues des KPI pour le Secrétariat Technique ;
- Créer d'autres sources de revenus pour garantir progressivement le financement endogène du RACOP et son autonomie financière.

GROUPE 4 : RÉSEAU SOUS-RÉGIONAL CENTRE

Le groupe 4, composé du Cameroun, du Congo, du Gabon, de la Guinée Equatoriale, de la République Centrafricaine, de la République Démocratique du Congo, de Sao Tomé & Principe et du Tchad a réfléchi sur le sous-thème : **L'établissement et le renforcement des rapports du RACOP avec les organismes de coopération économique régionale africaine impliqués**

dans les marchés publics.

L'atelier a rappelé ce qui suit :

Le RACOP a pour principale mission de promouvoir le développement et l'intégration de la commande publique, à travers la coopération active de ses membres. Les organismes de coopération économique régionale, quant à eux, ont pour but de faciliter l'intégration économique régionale entre les membres de chacune des régions et au sein de la grande Communauté Economique Africaine (CEA), avec pour ambition de créer un marché commun africain, en utilisant les Communautés Economiques Régionales (CER) comme éléments de base. Ce qui induit la libre circulation des personnes, des biens, des services et des capitaux, mais également une harmonisation et un rapprochement des législations nationales

Alors que la commande publique, dans la plupart des pays africains, peine encore à remplir pleinement sa mission de levier de développement, en raison des disparités aussi bien des législations et réglementations que des pratiques qui varient d'un pays à l'autre, l'établissement et le renforcement des relations du RACOP avec lesdits organismes présentent des atouts majeurs en ce que les normes et politiques qu'ils définissent appellent les pays membres à s'y arrimer.

Aussi le groupe de travail a-t-il formulé les recommandations suivantes :

1. Etablir des contacts avec les OCERA

- Identification des organismes régionaux ;
- Désignation de points focaux pour le RACOP au sein de ces organismes régionaux ;

2. Identifier des projets pilotes et des initiatives conjointes

L'identification des projets pilotes ou des initiatives conjointes sur lesquels le RACOP et les organismes régionaux peuvent travailler ensemble. Cela pourrait inclure (i) la création de bases de données de fournisseurs régionaux, (ii) le développement de formations communes pour les professionnels des marchés publics, et (iii) la mise en œuvre de mécanismes de contrôle et de suivi conjoints ;

3. Assurer la facilitation des échanges d'informations

- faciliter l'échange d'informations pertinentes sur les marchés publics entre le RACOP et les organismes régionaux, à travers la mise en place de plates-formes en ligne, de groupes de travail ou de réunions régulières pour partager des données, des bonnes pratiques et des informations sur les défis rencontrés ;
- lancer des programmes novateurs visant à promouvoir le renforcement et l'amélioration des systèmes de la commande publique intégrant la prévention de la corruption et toute autre menace au développement ;
- communiquer régulièrement sur les activités de collaboration avec les organismes de coopération économique régionale auprès des parties prenantes,

y compris les gouvernements, les agences de passation de marchés, la société civile et le secteur privé.

- Sensibiliser à l'importance de la coopération régionale pour l'amélioration des marchés publics en Afrique ;
- établir des mécanismes de suivi et d'évaluation pour mesurer l'impact de la collaboration avec les organismes régionaux. Cela permettra d'ajuster les activités en fonction des besoins et des résultats obtenus ;
- élaborer des politiques et directives relatives à la commande publique qui soient conformes aux normes internationales et qui favorisent la transparence, la concurrence équitable et l'efficacité. Cela peut impliquer la participation à des groupes de travail conjoints pour élaborer des recommandations et des réformes afin de :
 - ★ promouvoir la bonne gouvernance ;
 - ★ harmoniser les cadres législatif et réglementaire de la commande publique ;
 - ★ renforcer l'éthique, l'intégrité et la responsabilité dans le secteur de la commande publique en promouvant ses principes fondamentaux ;
 - ★ développer des programmes communs en vue d'assainir les systèmes de passation des marchés publics dans les pays ;
 - ★ intensifier la coopération pour le développement en vue de l'amélioration des conditions de vie des populations africaines.

V. BILAN MORAL ET FINANCIER DU RACOP

La présentation du bilan moral et financier a été assurée par Monsieur Aftar Touré MOROU, Secrétaire Général du Réseau qui, après un rappel des principales recommandations de la deuxième Assemblée Générale tenue à Mbabane en novembre 2022, a fait un focus sur les aspects qui suivent :

1. L'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'actions sur la base des huit (8) recommandations issues de la deuxième Assemblée Générale, dont les principaux points à retenir sont :

- la passation de service qui s'est tenue les 2 et 3 mars 2023, à Abidjan, entre Monsieur Vusi MATSEBULA, Président sortant (Eswatini) et le nouveau Président Mme BAMBA Massanfi Epse DIOMANDE (Côte d'Ivoire) ;
- Sur les dix-huit (18) points du plan d'actions, neuf (9) ont été réalisés, une (1) en cours de réalisation et huit (8) non réalisées au nombre desquelles l'amendement des statuts et règlement

intérieur du Réseau traité durant les assises d'Abidjan.

2. L'élaboration du manuel de procédures techniques et financières du réseau.

Sur ce point, Monsieur MOROU a relevé qu'un projet de manuel qui sera soumis à la validation des membres a été élaboré avec l'appui de la Banque mondiale, à travers le recrutement d'un consultant à cet effet.

3. La présentation du point du bilan financier

qui révèle un solde de 186.331,417 F CFA pour le recouvrement des droits d'adhésion et un taux de recouvrement faible des cotisations annuelles des pays membres (peu de membres sont à jour de leurs cotisations). Le Secrétaire Général a invité les états membres à faire des efforts relativement à cette situation et a appelé les structures de régulation des marchés publics à renforcer le recouvrement des taxes de régulation afin d'assurer la vitalité du RACOP.

VI. ADOPTION DE NOUVEAUX OUTILS DE GESTION DU RACOP

La présentation de cet axe consacré à des propositions d'amendement des statuts et d'un projet de règlement intérieur du RACOP, a été assurée par Dr BILE Vincent, Secrétaire Général Adjoint chargé des Recours et Sanction de l'ANRMP - Côte d'Ivoire, au nom du Comité de réflexion mis en place à cet effet.

Ces propositions ont fait l'objet de discussions et de décisions sur les points suivants :

Sur les Statuts

1. Il a été proposé d'exclure les organes de passation et de contrôle du bénéfice de la qualité de membres du RACOP. Une autre proposition a été faite de conserver la version initiale qui ne limite pas le RACOP aux organes de régulation. Ces propositions ont été soumises au vote et la nouvelle formulation a été adoptée à la majorité des voix.
2. Il a été décidé que les cotisations soient portées par les États et ne soient pas uniquement à la charge des organes de régulation.
3. Concernant l'article 15 consacré au Secrétariat Technique, il a été décidé de déterminer le mode de recrutement du Secrétaire Technique du Réseau dans les statuts, pour remédier au fait que les textes étaient muets sur la question.
4. Il a été décidé d'élaborer une procédure de recrutement du certificateur des comptes dont le rapport d'évaluation doit être adressé au comité exécutif.
5. Il a été décidé de créer un poste de Commissaire aux comptes.

6. Des observations de formes ont été faites et prises en compte.

Sur le Règlement intérieur

Propositions :

1. Limiter à deux ans, sans possibilité de renouvellement, le mandat du Comité Exécutif.
2. Prévoir l'ajout d'une distinction honorifique pour les personnes morales.
3. Des observations de formes ont été faites et prises en compte.
4. Il a été proposé de revoir la périodicité des Assemblées Générales pour donner le temps nécessaire au Président élu pour une bonne préparation de l'Assemblée Générale suivante. De l'avis de certains participants, la tenue de l'Assemblée Générale tous les 2 ans serait de nature à freiner l'engouement des membres, de sorte qu'il fallait maintenir l'annualité de l'Assemblée Générale et prévoir éventuellement une seconde rencontre annuelle entre deux Assemblées Générales. A l'issue du vote sur cette question, l'Assemblée Générale a opté pour le maintien d'une Assemblée Générale annuelle.
5. Proposition : Que la présentation de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale soit faite par le Secrétariat Technique du RACOP.

Au terme des discussions, les Statuts amendés et de Règlement Intérieur ont été adoptés par les Délégués, représentants les pays membres présents (par acclamation).

VII. COMMUNIQUE FINAL

La 3ème Assemblée Générale du Réseau Africain de la Commande Publique (RACOP), s'est déroulée du 13 au 16 novembre 2023 au Sofitel Hôtel Ivoire à Abidjan sur le thème **“La commande publique pour le développement durable en Afrique”**.

Cette Assemblée Générale tenue simultanément en français, anglais et portugais avec une retransmission en ligne, a enregistré la présence de 167 participants en présentiel sur les trois journées de travaux. Quatre (4) temps forts ont marqué cette rencontre, à savoir :

• la cérémonie d'ouverture

Cette étape introductive de la rencontre a enregistré le mot de bienvenue de la Présidente de l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics (ANRMP) de Côte d'Ivoire, Présidente en exercice du RACOP, les allocutions de Monsieur Adama COULIBALY, Ministre des Finances et du Budget de la Côte d'Ivoire, de Mesdames Swazi Bajabulile TSHABALALA, Première Vice-Présidente de la Banque Africaine de Développement (BAD) et Marie-Chantal UWANYILIGIRA, Directeur Pays de la Banque mondiale, de Monsieur Elhadj Malick SOUMARÉ, Spécialiste principal des marchés publics à l'échelle mondiale de la Banque Islamique de Développement (BID) et l'allocution d'ouverture de Monsieur Abdourahmane CISSE, Ministre, Secrétaire Général de la Présidence de la République de Côte d'Ivoire.

• les communications, suivies de panels de discussion

A la suite de Monsieur Aftar Touré MOROU, Secrétaire Général du Réseau qui s'est exprimé sur les réalisations et les défis du RACOP depuis la deuxième Assemblée Générale à Mbabane en novembre 2022, plusieurs intervenants, professionnels des pays membres, représentants des PTF et Experts internationaux, se sont succédés pour animer les communications et panels sur les sous thèmes relatifs à la commande publique durable, aux partenariats public-privé (PPP), aux entreprises appartenant à des femmes, aux PME, à la dématérialisation, à l'évaluation MAPS de l'OCDE... dans le contexte de la commande publique.

• les travaux des groupes sous-régionaux en atelier

Les résultats des travaux des groupes sous-régionaux organisés en quatre (4) groupes de réflexion, ainsi que le point relatif à l'administration et fonctionnement, au bilan moral et financier du Réseau depuis la deuxième Assemblée Générale du RACOP (dont la synthèse a été précédemment faite) feront l'objet d'un plan d'actions élaboré par le Comité Exécutif.

• la cérémonie de clôture

Voir point suivant

VIII. CEREMONIE DE CLOTURE

Les principales articulations de la cérémonie de clôture se présentent comme suit :

• Election du nouveau Président du RACOP

Aucun pays à jour de ses cotisations ne s'étant porté candidat, les candidatures de la Namibie et du Rwanda ont été enregistrées pour le poste de nouveau Président du Réseau.

Au terme du scrutin, sur un nombre total de 44 votants, le Rwanda a obtenu trente-sept (37) voix contre sept (7) voix pour la Namibie.

Madame Joyeuse UWINGENEYE du Rwanda a donc été élue à la Présidence du RACOP pour le prochain mandat dudit réseau.

• Lecture des recommandations des groupes sous-régionaux

Après avoir procédé à la lecture des recommandations des groupes de travail, Monsieur Aftar Touré MOROU a rappelé qu'elles feront l'objet d'un plan d'actions qui sera mis en œuvre avec la participation de l'ensemble des membres.

• Mots de remerciements de :

★ Monsieur Alassane BA, Coordinateur du Comité Exécutif du RACOP
Monsieur BA a adressé ses sincères remerciements au pays hôte, pour l'accueil chaleureux et la bonne organisation de cette 3ème Assemblée Générale. Il a fait une mention particulière pour la réception de la délégation du RACOP par Monsieur Tiémoko Meyliet KONE, Vice-Président de la République de Côte d'Ivoire qui, au nom du Président de la République, a

encouragé cette initiative du Réseau et réitéré l'engagement du pays à appuyer les actions du RACOP, qui concourent à l'amélioration des systèmes de la commande publique dans nos Etats. Monsieur BA a également formulé ses félicitations au Rwanda qui, suite à sa récente élection à la tête du Réseau, abritera les prochaines assises de l'Assemblée Générale.

★ Monsieur MVULA Franck de la BAD
Après avoir respectivement salué la Côte d'Ivoire, les participants, les autres partenaires techniques et financiers, le Rwanda et la Namibie, le représentant de la BAD a partagé son souhait de voir les résultats des travaux de cet important rassemblement en plan d'actions à réaliser pour la pérennité du RACOP. Il a en outre invité les pays membres à assurer le paiement de leurs cotisations en vue de l'autonomisation effective du Réseau.

★ Madame Boutheina GUERMAZI, Directrice, Banque mondiale
Dans son propos, Madame GUERMAZI a encouragé l'ensemble des participants au maintien du Réseau et à mettre en œuvre les acquis de cette rencontre dans leurs pays respectifs. Elle a félicité les délégués pour leur engagement à l'atteinte des objectifs d'amélioration de la commande publique en Afrique et la Côte d'Ivoire pour tous les efforts déployés en vue de la réussite de cette Assemblée Générale. Elle a terminé par une invitation à la mutualisation des efforts de tous pour l'atteinte des objectifs fixés.

★ Monsieur Elhadj SOUMARE de la BID Le représentant de la BID a formulé ses remerciements aux participants et à la Côte d'Ivoire pour l'organisation réussie de cette rencontre. Il a souligné que le partage d'expériences et les échanges sur les thématiques définies, contribueront inévitablement à l'amélioration des systèmes de la commande publique des pays membres pour le développement socio-économique de l'Afrique. Monsieur SOUMARE a réitéré l'engagement de la BID à continuer son appui à la mise en œuvre du plan d'actions du RACOP.

• Discours de la nouvelle Présidente du RACOP

Madame Joyeuse UWINGENEYE, nouvelle Présidente du RACOP a exprimé son immense honneur quant à son élection à la tête de Réseau. Elle a souligné l'engagement du Président du Rwanda à travers son appui constant aux actions en faveur de la commande publique. Elle a annoncé que le programme de son mandat mettra l'accent sur le renforcement des capacités humaines des acteurs, le partage de connaissances et le maintien des actions de développement durable. La désormais Présidente du RACOP a clos son mot par des remerciements à l'endroit de la Côte d'Ivoire, des partenaires techniques et financiers, de la Namibie et de l'ensemble des participants.

• Discours de fin de l'hôte

Madame BAMBA Massanfi Epse DIOMANDE, Présidente sortante du RACOP a, à son tour, remercié les délégués, participants nationaux et partenaires techniques et financiers pour leur travail acharné au cours de ces trois (3) jours de travaux et qui ont permis de

dégager des recommandations en faveur de l'amélioration du système de la commande publique. Elle a adressé ses encouragements à la Namibie pour la présentation de sa candidature et ses félicitations au Rwanda pour sa brillante élection à la présidence du RACOP.

A la BAD, la Banque mondiale et à la BID, Madame BAMBA Massanfi Epse DIOMANDE a réitéré sa reconnaissance pour leur indéfectible appui au rayonnement du Réseau, avant de formuler ses vives félicitations au Comité Exécutif du RACOP, au Comité d'organisation national composé de l'ANRMP, du CNP-PPP et de la DGMP pour tous leurs efforts qui ont concouru à la réussite de cet événement.

C'est avec l'espoir que la Côte d'Ivoire aura répondu aux attentes liées à son mandat à la tête du RACOP, que la Présidente sortante a, au nom du Ministre, Secrétaire Général de la Présidence de la République de Côte d'Ivoire, déclaré clos les travaux de la 3ème Assemblée Générale du RACOP.

Fait à Abidjan-Côte d'Ivoire, le 16 novembre 2023

Troisième Assemblée Générale du Réseau Africain de la Commande Publique (RACOP)

IX. ANNEXES

■ Cérémonie d'ouverture



■ Visite au Vice-Président de la République





■ Cérémonie de clôture



■ Dîner gala





■ Balade lagunaire





www.anrmp.ci

NUMÉRO
VERT 800 00 100

Bld Usher ASSOUAN, Rue du Lycée Français - Cocody-Rivière 3
25 BP 589 Abidjan 25 - info@anrmp.ci - Tel : 27 22 40 00 40 - 0555 000 322 - Fax : 27 22 40 00 44